



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 47114

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les rythmes scolaires. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement de sa réflexion sur ce sujet et les mesures qu'il compte prendre en la matière.

Texte de la réponse

Un nouvel aménagement des rythmes scolaires, fondé sur le principe de journées partagées entre le travail scolaire et les activités de la sensibilité et du corps, est actuellement expérimenté dans des écoles et des collèges regroupés en 170 sites pilotes. L'expérimentation sera étendue à la rentrée scolaire de 1997 à tous les établissements scolaires volontaires de deux départements, la Marne et les Hautes-Alpes, et d'un centre urbain, Marseille, qui ont souhaité participer à la mise en place de nouvelles organisations du temps de l'enfant et du jeune. Dans cette nouvelle étape de la mise en œuvre de la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, menée en partenariat par les ministres de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture et les collectivités territoriales, le dynamisme et la volonté des acteurs locaux sont déterminants. Chaque école, chaque collège, chaque lycée volontaire aura la possibilité, en collaboration avec les collectivités locales, d'élaborer le projet d'organisation du temps de son choix. L'évaluation qui sera faite de toutes les expériences engagées sera déterminante pour le développement ultérieur de ce type d'actions. Un comité national d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes scolaires est d'ores et déjà mis en place pour étudier et analyser les conditions et les conséquences des expériences dans les sites pilotes. Il établira prochainement un premier rapport.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47114

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 72

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1203